

Les pôles judiciaires interrégionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement et à la santé publique



10 décembre 2025

10^{ème} réunion plénière du Comité MEDICRIME

- Annaïck LE GOFF, 1^{ère} vice-présidente chargée de l'instruction, Tribunal judiciaire de Marseille
- Aissam AIMEUR, assistant spécialisé, pharmacien inspecteur de santé publique, Tribunal judiciaire de Marseille

CREATION EN 2002

Juridictions à compétence interrégionale spécialisées
en matière sanitaire et environnementale

=

Pôles de Santé Publique et de l'Environnement
(PSPE)

Pôle de Santé Publique du
Tribunal Judiciaire de Paris



Pôle de Santé Publique du
Tribunal Judiciaire de Marseille



Objectifs

- 1 Permettre au système judiciaire de s'adapter à l'évolution de la délinquance en matière de santé publique qui constitue un domaine très technique et complexe
- 2 Spécialiser les magistrats (juges et procureurs)
- 3 Donner une réponse judiciaire plus complète et plus rapide à des phénomènes délinquants en pleine croissance.

Compétence territoriale élargie

**Pôle de santé publique
du TJ de Paris**

**30 cours
d'appel**

- Agen, Amiens, Angers
- Besançon, Bordeaux, Bourges
- Caen, Cayenne, Colmar
- Dijon, Douai
- Limoges
- Metz, Nancy
- Orléans
- Paris, Pau, Poitiers
- Reims, Rennes, Riom, Rouen,
- Toulouse
- Versailles
- Basse-Terre
- Fort-de-France
- Nouméa
- Papeete
- Saint Denis (Réunion et Mayotte)
- Saint Pierre et Miquelon

**Pôle de santé publique
du TJ de Marseille**

7 cours d'appel

- Aix en Provence
- Bastia
- Chambéry
- Grenoble
- Lyon
- Nîmes
- Montpellier

Tribunaux spécialisés en matière de santé

Articles D.47-5 du code de procédure pénale.

Octobre 2019

Légende

 Cour d'appel, tribunal supérieur d'appel

 Département



Tribunal judiciaire spécialisé
en matière de santé



Pôle santé de Paris

Saint-Martin

Saint-Barthélemy

Basse-Terre

Fort-de-France

Cayenne

Mamoudzou

Saint-Denis

Nouméa

Saint-Pierre

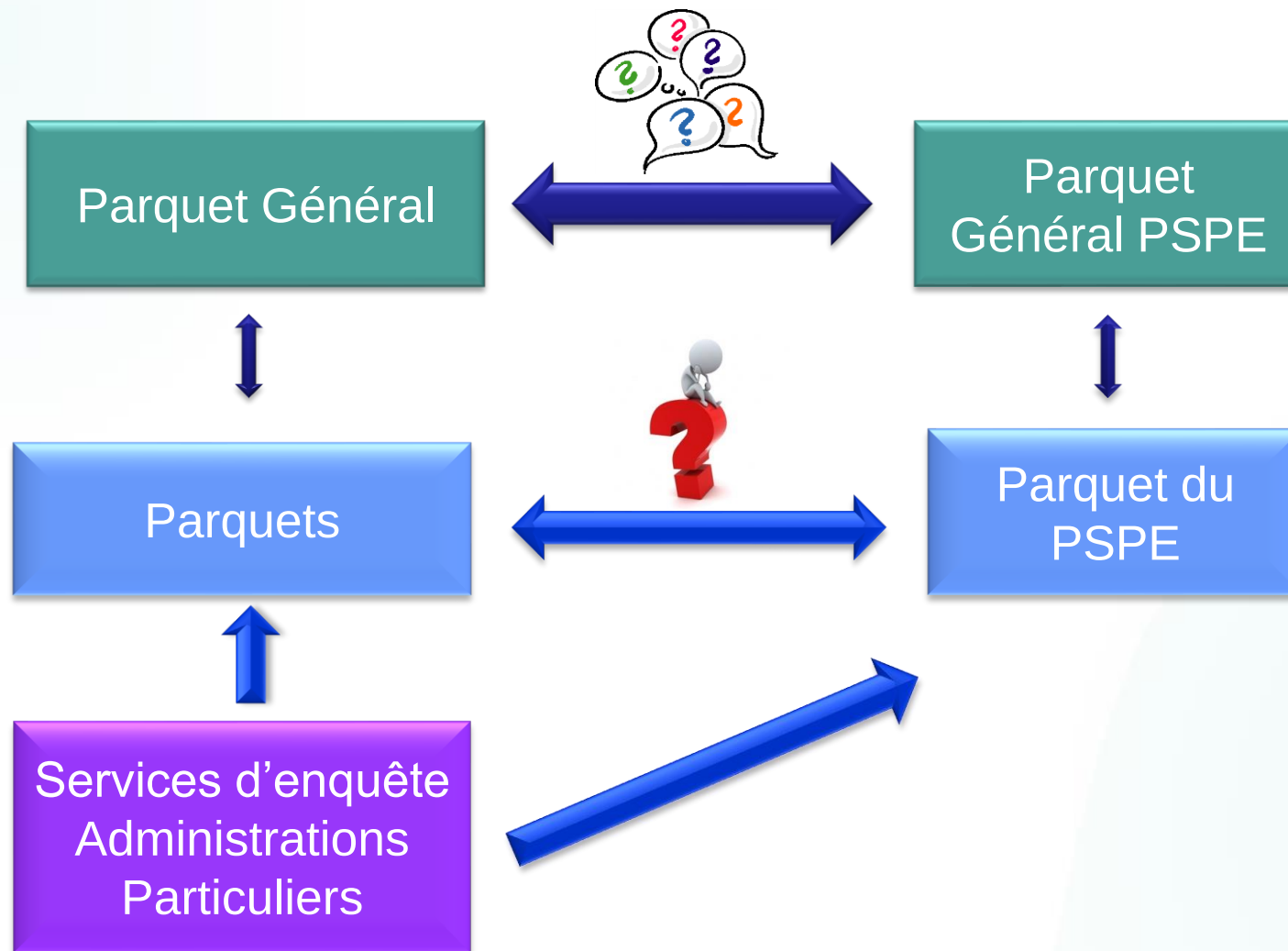
Papeete

Critères de saisine des PSPE

CRITERES CUMULATIFS

Incriminations	Objet	Grande complexité
• Code pénal (art 221-1 à 227-33) : homicide involontaire, blessure involontaire, mise en danger • Code de la santé publique • Code rural et de la pêche maritime • Code de la consommation • Code de l'environnement • Code du travail • Code du sport	• Les produits de santé, • Les produits destinés à l'alimentation de l'homme ou de l'animal, compléments alimentaires • Les produits ou substances réglementés en raison de leurs effets ou de leur dangerosité : produits dopants, amiante, .. • Les pratiques et prestations de service médicales, ou esthétiques réglementés en raison de leurs effets ou de leur dangerosité	• Dimension nationale et (ou) internationale • Technicité – recours aux assistants spécialisés • L'étendue du dommage causé, nombre de victimes, ordre public • Qualité et niveau de responsabilité en cause • Nombre de mis en cause

Modalités de saisine des PSPE



Recours possible aux techniques spéciales d'enquête pour les infractions les plus graves en matière de produits de santé

Délits aggravés, punis d'une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à 5 ans, relatifs aux substances vénéneuses, aux médicaments à usage humain falsifiés, aux matières premières à usage pharmaceutique falsifiées, aux médicaments à usage humain sans autorisation de mise sur le marché

Exemples : faits commis en bande organisée ou sur un réseau de télécommunication à destination d'un public non déterminé ; médicament falsifié dangereux pour la santé de l'homme

Surveillance (article 706-80 CPP) ; infiltration (article 706-81 CPP) ; accès à distance et à l'insu de la personne visée à des données stockées au moyen d'un identifiant informatique (articles 706-95-1 et 706-95-2 CPP) ; recours à l'IMSI-catcher (article 706-95-20 CPP) ; sonorisations et fixations d'images de certains lieux ou véhicules (article 706-96 CPP) ; captation des données informatiques (article 706-102-1 CPP) ; enquête sous pseudonyme (article 230-46 du CPP)

Organisation des pôles de santé publique



L'assistant spécialisé (AS) en matière sanitaire : rôle et missions

Face à la technicité et à la diversité des contentieux en lien avec des produits de santé, les juridictions interrégionales spécialisées en matière sanitaire s'appuient sur une expertise dédiée.

Profil et Statut

-  **Expertise** : Spécialiste d'un domaine technique ou scientifique (médecin, pharmacien et vétérinaire).
-  **Profil** : Expérience professionnelle dans l'exercice de fonctions d'inspection et de contrôle dans le domaine sanitaire (inspecteur de santé publique)
-  **Position** : Fonctionnaire mis à disposition de la justice par son administration d'origine , exerçant à temps plein au sein de la juridiction.
-  **Rôle** : Conseiller technique permanent auprès des magistrats (procureur et/ou juge d'instruction) et des enquêteurs.

Missions principales des AS en matière sanitaire



Analyse et appui technique

Étude des faits, des données techniques et scientifiques

Synthèse et analyse des dossiers complexes pour éclairer la décision judiciaire



Appui réglementaire

Identification du cadre juridique applicable (national et droit de l'Union Européenne) et explicitation des enjeux sanitaires



Interface

Lien avec les administrations sanitaires et les experts judiciaires

Aide à la formulation des missions d'expertise

Intervention opérationnelle

L'assistant spécialisé est un acteur de terrain qui accompagne l'enquête à chaque étape, sans se substituer au magistrat ou à l'enquêteur.

- ✓ **Investigations** : Propositions d'axes de recherche et ciblage des pièces utiles.
- ✓ **Perquisitions** : Assistance technique sur site pour identifier les preuves pertinentes.
- ✓ **Auditions** : Présence aux côtés des magistrats et enquêteurs avec possibilité de formuler des questions techniques et/ou de préparer des trames d'audition.
- ✓ **Procédure** : Rédaction de notes de synthèse et d'analyse qui peuvent être versées au dossier judiciaire.
- ✓ **Audience** : Assistance technique du procureur lors de l'audience.

Une plus-value pour la justice pénale sanitaire



Éclairage et appui technique Facilite la compréhension de dossiers d'une grande complexité scientifique.



Interdisciplinarité Apporte un regard pluridisciplinaire (médecins, pharmaciens, vétérinaires) au cœur de l'équipe judiciaire.



Efficacité Permet un ciblage précis des investigations et une accélération du traitement des procédures.



Sécurité Juridique Assure une analyse rigoureuse des réglementations denses et évolutives